



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 21 FEV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 01/02/2018 et le 01/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 13/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et le 26/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 26/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC Médoc Atlantique :

- Sur la commune du GRAYAN ET L'HOPITAL :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06482	Décharge COVED

- Sur la commune de HOURTIN :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06214	Ancienne décharge Vignolles

- Sur la commune de LACANAU :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06238	SANITRA FOURRIER Lacanau

- Sur la commune de QUEYRAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06215	Decharge de Queyrac "Lassus"

- Sur la commune de SOULAC SUR MER :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06209	Décharge les cousteaux
33SIS06614	Ancienne usine à gaz - Agence d'exploitation d'EDF / GDF

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

En vue de l'information des tiers :

Conformément à l'article **R181-44 du code de l'environnement**, une copie du présent arrêté sera déposée en mairie des communes concernées par le présent arrêté et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article **R181-50 du code de l'environnement**, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de **quatre mois** à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « WWW.TELERECOURS.FR ».

ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le **21 FÉV. 2019**
LE PRÉFET

~~Pour le Préfet et par délégation,~~
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CC MÉDOC ATLANTIQUE



Identification

Identifiant	33SIS06482
Nom usuel	Décharge COVED
Adresse	Lede de Carreaux
Lieu-dit	Lede de Carreaux
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	GRAYAN ET L'HOPITAL - 33193

Caractéristiques du SIS Ancienne décharge d'ordures ménagères et de déchets assimilés exploitée par COVED (filiale de SAUR) sur la commune de Grayan-et-l'Hôpital (33) au lieu-dit "Lede de Carreaux". Le dépôt est implanté sur des parcelles couvrant une surface totale d'environ 41 ha, localisées à 2,7 km au sud-ouest de la commune de Grayan-et-l'Hôpital. A environ 375 m au nord/nord-est se situe l'étang de Barreyre où des activités aquatiques sont pratiquées. Cette décharge a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 7 octobre 1983 pour le dépôt des déchets suivants : déblais et gravats, cendres et mâchefers refroidis, déchets industriels et commerciaux solides non toxiques, non explosifs ou non susceptibles de s'enflammer spontanément, boues pelletables non toxiques. L'arrêté préfectoral du 1er février 1991 autorisait la société COVED à recevoir sur ce site des encombrants. De 1990 à 1996, le site a accueilli des encombrants ménagers issus des collectes sélectives du SMICOTOM. La société COVED a cessé toute activité sur site au 31 décembre 1996. Le dossier de cessation d'activité, accompagné d'une évaluation simplifiée des risques (ESR), a été remis à l'Inspection des Installations Classées (IIC) le 5 octobre 2006. Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 23 février 2004.

Etat technique Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

Observations Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0290	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0290

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 379304.0 , 6488667.0 (Lambert 93)

Superficie totale 592023 m²

Perimètre total 4972 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GRAYAN ET L'HOPITAL	E	751	26/10/2017
GRAYAN ET L'HOPITAL	E	1144	26/10/2017

Documents



Identification

Identifiant	33SIS06214
Nom usuel	Ancienne décharge Vignolles
Adresse	Vignolles
Lieu-dit	Vignolles
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	HOURTIN - 33203
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge de résidus urbains exploitée sans autorisation de 1960 à 1996 par la Mairie de Hourtin (33) sur sa commune. Les déchets constitués principalement de ferrailles, de déchets verts, de gravats, d'encombrants, de pots de peinture, de pneus, de déchets ménagers et de déchets toxiques ont été enterrés dans une ancienne carrière située sur le site. Le site représente une surface d'environ 3 ha, mais la surface concernée par le dépôt de déchets a été évaluée à environ 8725 m². La profondeur maximale des déchets est de 2m. Le volume de déchets enterrés est estimé à 4590 m³.</p> <p>Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 23/02/2004.</p>
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	<p>Le dossier de réalisation des travaux a été transmis le 30 octobre 2012. L'exploitant a remis en état le site par la mise en œuvre des travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- le remodelage du dépôt pour l'ensemble du site avec les déchets ménagers excavés pour établir des pentes supérieures à 3 % et garantir la stabilité des talus,- la couverture du sommet et des flancs de la décharge, par des matériaux garantissant une étanchéité pérenne dans le temps,- la mise en place d'un réseau de drainage des biogaz débouchant sur 5 événements,- l'apport de terre végétale sur une épaisseur suffisante,- la revégétalisation de la zone. <p>Une clôture est installée autour du site.</p> <p>Les travaux de réhabilitation de la décharge de HOURTIN au lieu-dit " Vignolles" sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2011. Le Procès-verbal de récolement est dressé le 18 janvier 2013 par l'Inspection des Installations Classées (DREAL).</p> <p>L'emprise des parcelles concernées est soumise aux interdictions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- de construction à usage d'habitation,- de travaux de voirie sauf ceux nécessaires à l'accès du site et à son entretien,- de tous travaux d'affouillements, de sondage et de forage,- de cultures agricoles, potagères et de pâturage.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0287	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0287

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection La réhabilitation de la décharge a été effectuée. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 381577.0 , 6466335.0 (Lambert 93)

Superficie totale 98868 m²

Perimètre total 1305 m

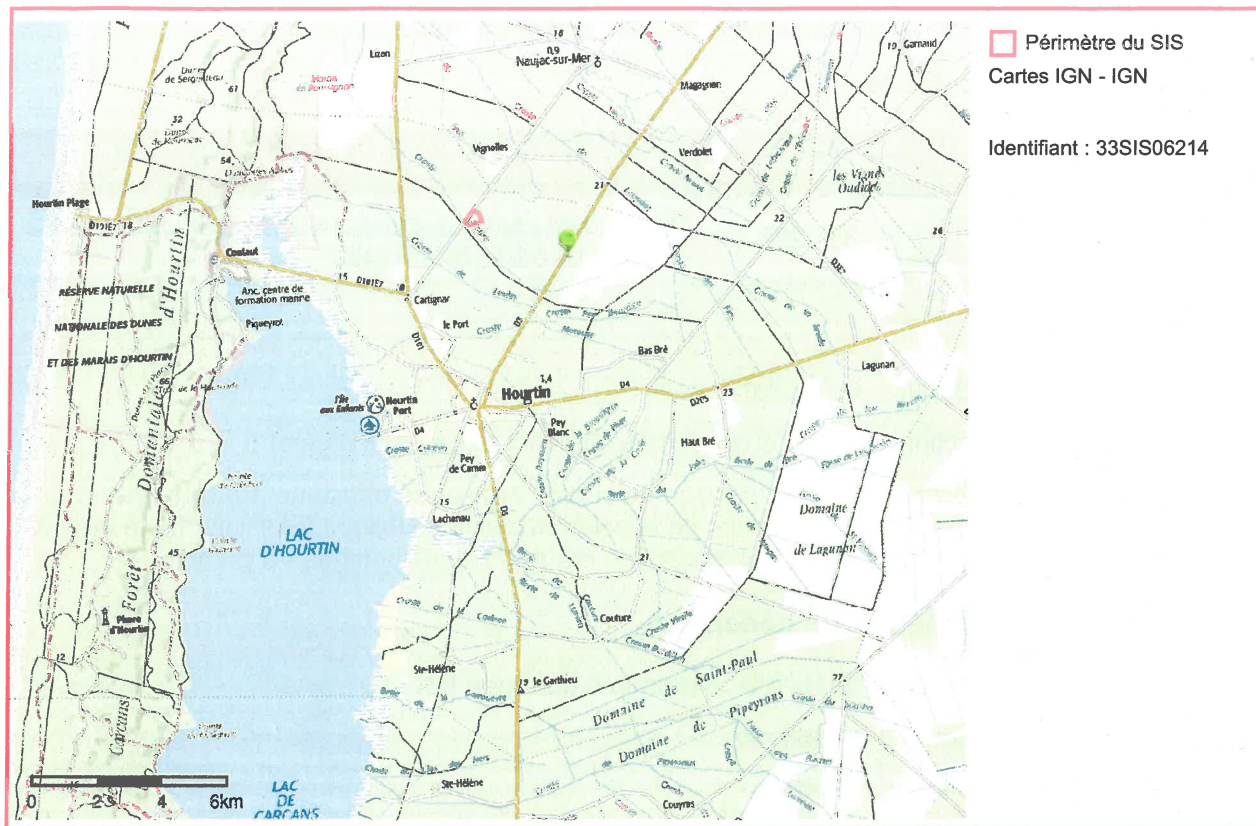
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
HOURTIN	AH	203	29/11/2017
HOURTIN	AH	204	29/11/2017
HOURTIN	AH	205	29/11/2017
HOURTIN	AH	206	29/11/2017
HOURTIN	AH	207	29/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06238
Nom usuel	SANITRA FOURRIER Lacanau
Adresse	Romefort
Lieu-dit	Romefort
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	LACANAU - 33214
Caractéristiques du SIS	Ancienne dépositrice (traitement des déchets urbains) exploitée par la Société SANITRA-FOURRIER au lieu dit « Romefort » sur la commune de Lacanau (33). L'ancienne dépositrice est située à environ 2 km au sud du centre ville de Lacanau. Elle occupe une surface d'environ 2500 m ² . L'installation est en élévation par rapport au terrain naturel d'environ 1,50 m à 2,50 m et végétalisée naturellement. Les premières habitations se situent à 350 m des limites du site. L'arrêté préfectoral du 26/09/1969 autorisait M.LANDER à exploiter cette dépositrice. Puis l'arrêté du 14/04/1999 autorisait la Société SANITRA-FOURRIER à reprendre l'exploitation de celle-ci. Enfin, par décision de la Cour Administrative de Bordeaux en date du 21/12/2000, l'arrêté préfectoral du 26/09/1969 a été annulé.
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Le site a fait l'objet d'une évaluation simplifiée des risques (ESR), remise en novembre 2004, et d'un suivi environnemental, ayant mis en évidence une pollution des eaux de la nappe superficielle générée par l'installation (hydrocarbures, COT, DCO, ammonium et paramètres bactériologiques).</p> <p>Une étude des sols réalisée le 18/02/2004 a mis en évidence une pollution significative en hydrocarbures (2500 mg/kg MS) dans les sols au niveau d'un échantillon.</p> <p>La dépositrice a été remise en état. Une surveillance semestrielle des eaux souterraines est prescrite par arrêté préfectoral du 19/07/2006. L'emprise de l'installation est soumise aux interdictions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- de construction de toute nature,- de travaux de voirie sauf ceux nécessaires à l'accès du site et à son entretien,- de tous travaux d'affouillements, de sondage et de forage,- de cultures agricoles et potagères. <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0184	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0184

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la déposante, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 379472.0 , 6436851.0 (Lambert 93)

Superficie totale 75229 m²

Perimètre total 1115 m

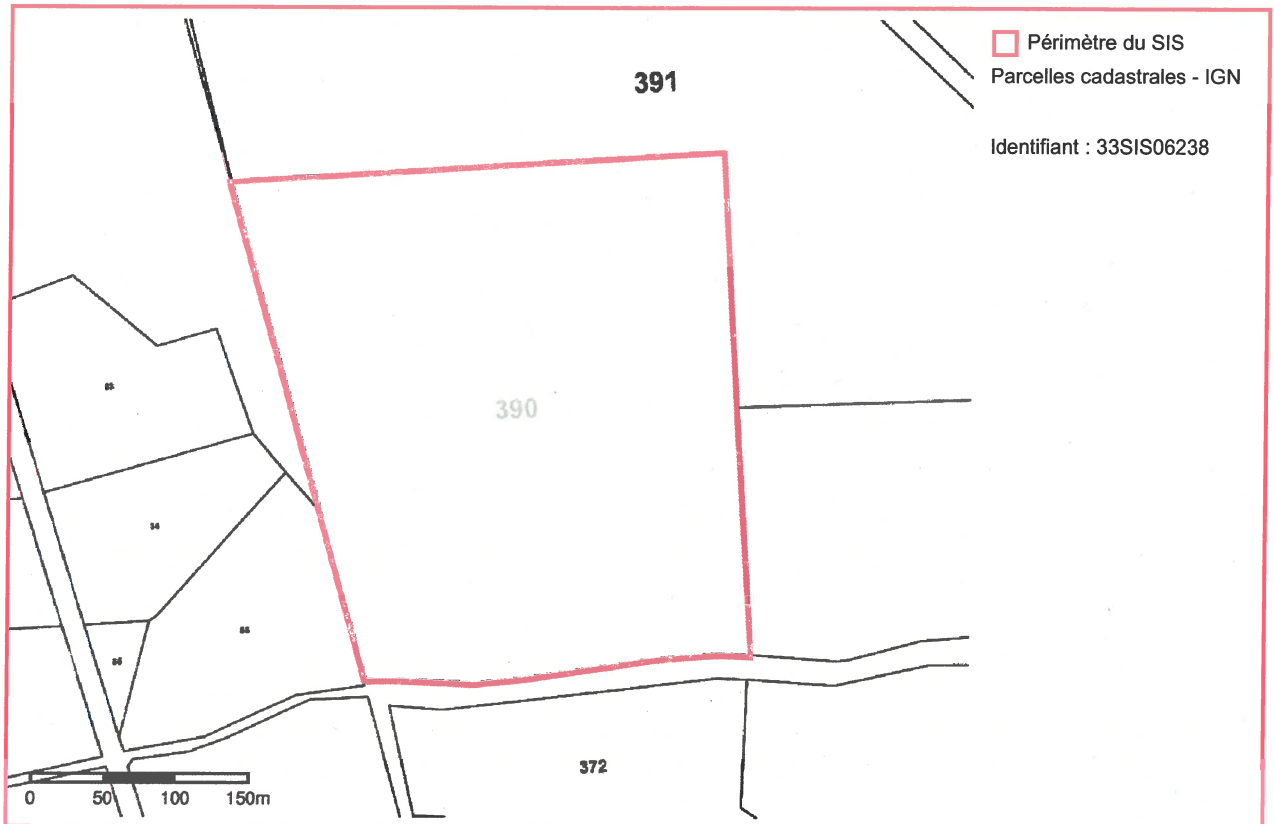
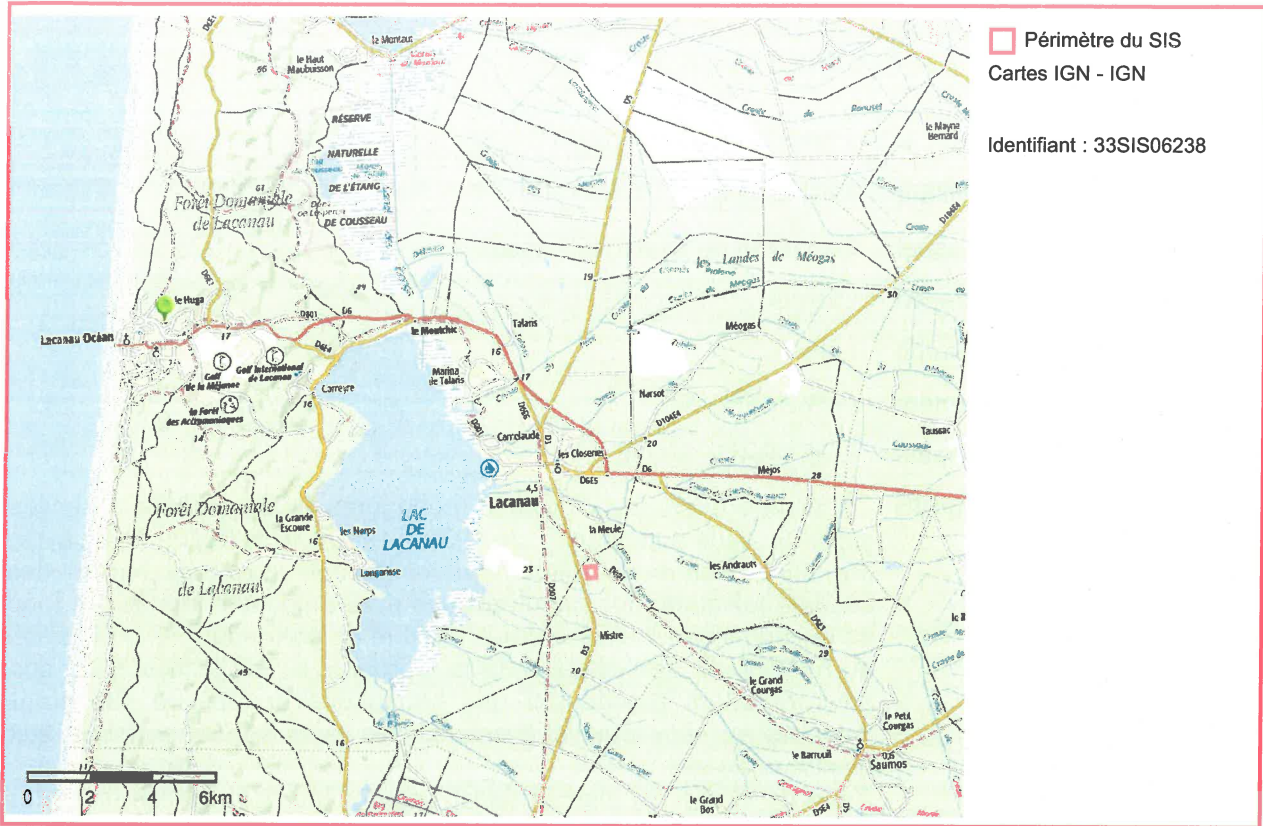
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LACANAU	0D	390	29/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06215
Nom usuel	Decharge de Queyrac "Lassus"
Adresse	Lassus
Lieu-dit	Lassus
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	QUEYRAC - 33348
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge d'ordures ménagères et de déchets assimilés exploitée sans autorisation, de 1990 à 1996, par la Mairie de Queyrac (33) sur sa commune. Elle a reçu des déchets industriels banals, des déchets toxiques, des pneumatiques et des déchets inertes. Le fond de la décharge est situé entre 3,5 et 4 m de profondeur. Elle est située au nord-ouest de l'estuaire de la Garonne, et est limitée dans son environnement proche par des habitations privées, le site étant implanté au sein d'un lotissement. Des puits sont répertoriés aux alentours du site.</p> <p>Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 23 février 2004.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>L'Évaluation Simplifiée des Risques (ESR), étapes A et B, a été remise le 24 octobre 2006 et le 25 janvier 2007. Les sondages réalisés au droit du massif ont révélé la présence de lixiviats à 90 cm de profondeur. Les analyses réalisées sur ces lixiviats ont mis en évidence un impact de la décharge concernant les éléments traces métalliques (Cuivre, Nickel, Zinc, Arsenic, Plomb et Chrome), les matières organiques (DCO, DBO5), l'ammonium, l'azote nitrique et l'indice hydrocarbure.</p> <p>Une surveillance semestrielle des eaux souterraines est prescrite par arrêté préfectoral du 17/12/2007. Ledit arrêté prescrit également des restrictions d'usage de la décharge réhabilitée : interdictions de constructions de toute nature, de travaux de voiries (sauf ceux nécessaires à l'accès du site et à son entretien), d'affouillements, de sondage, de forage et de cultures (agricoles, potagères et de pâturage).</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0281	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0281

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Les travaux de remise en état de la décharge sont à effectuer. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 388325.0 , 6481527.0 (Lambert 93)

Superficie totale 9334 m²

Perimètre total 538 m

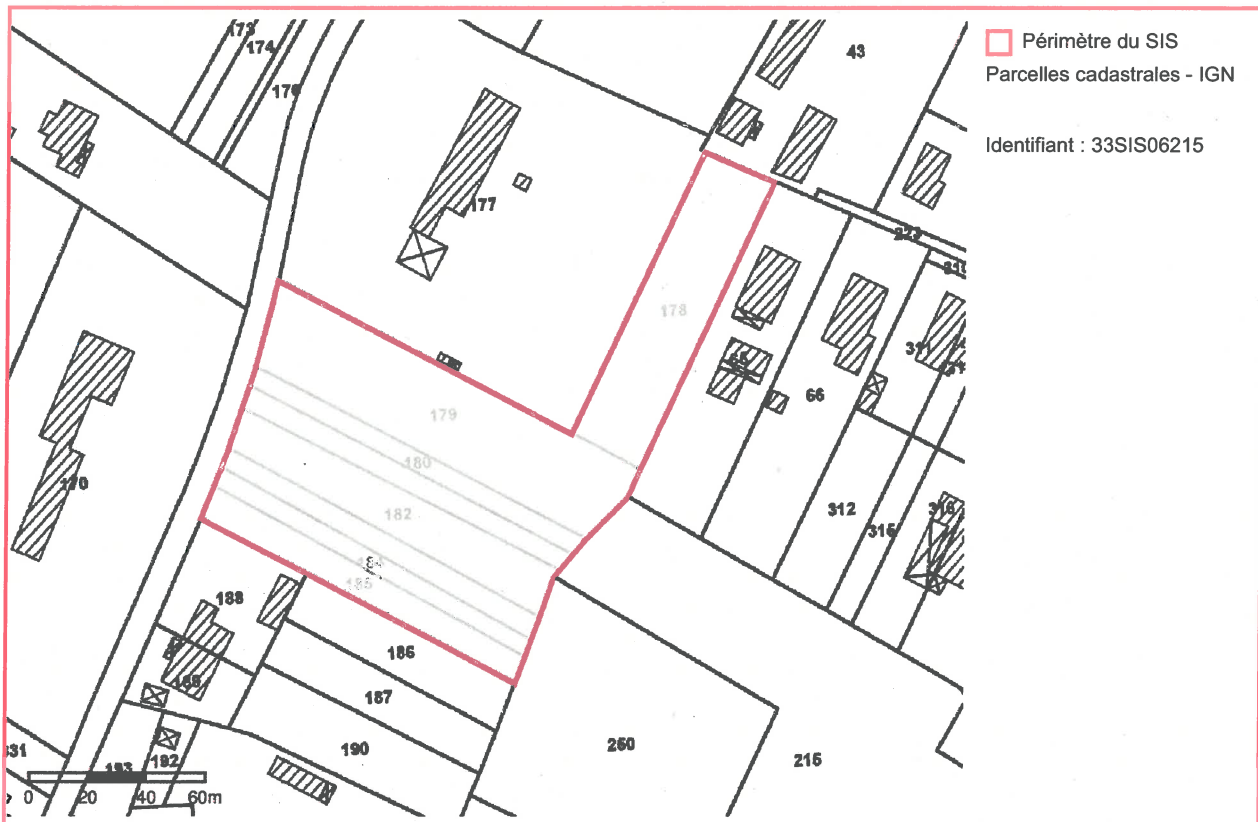
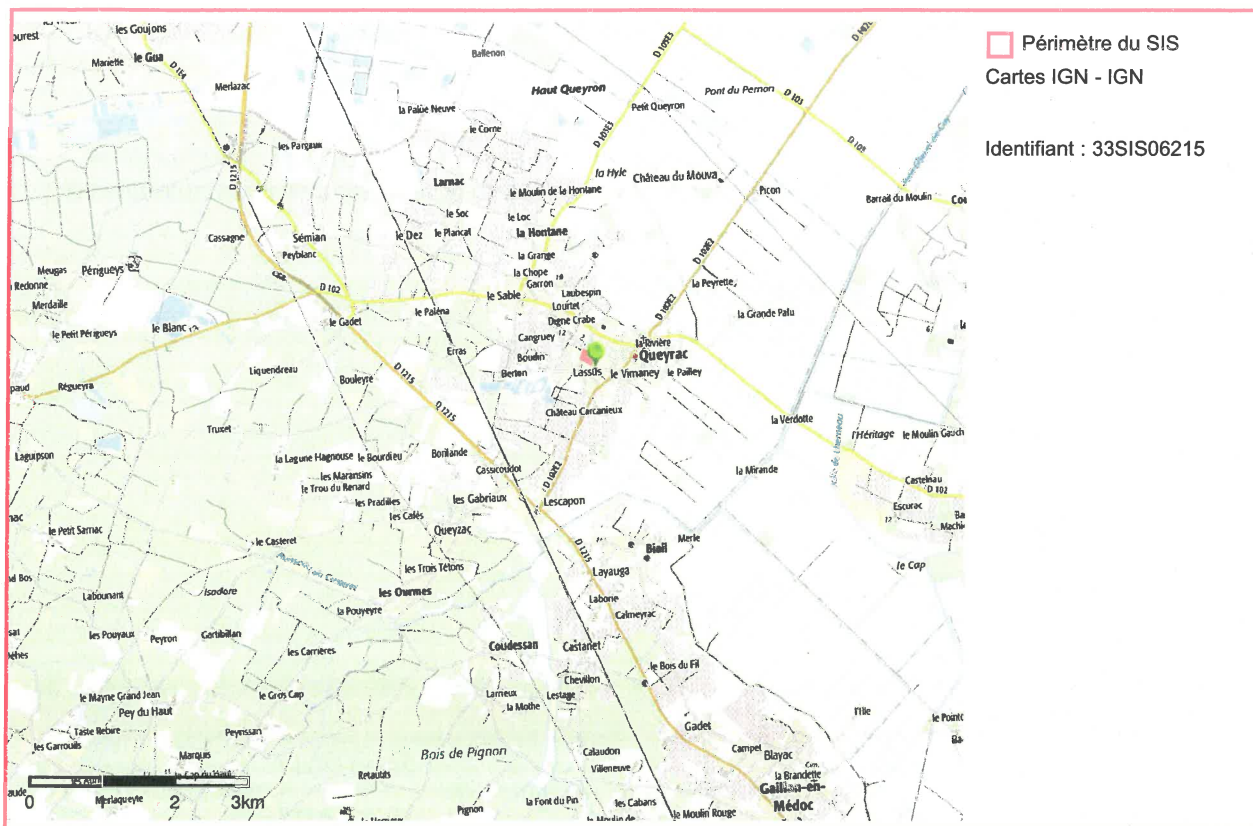
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
QUEYRAC	AA	178	29/11/2017
QUEYRAC	AA	179	29/11/2017
QUEYRAC	AA	180	29/11/2017
QUEYRAC	AA	181	29/11/2017
QUEYRAC	AA	182	29/11/2017
QUEYRAC	AA	183	29/11/2017
QUEYRAC	AA	184	29/11/2017
QUEYRAC	AA	185	29/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06209
Nom usuel	Décharge les cousteaux
Adresse	Chemin de la Neve
Lieu-dit	"Les Cousteaux"
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	SOULAC SUR MER - 33514
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge d'ordures ménagères implantée au sud-est de la ville de Soulac-sur-Mer en Gironde (33), dans une zone marécageuse (inondable) et sur des parcelles d'une superficie totale d'environ 1,28 ha. La décharge a été exploitée de 1970 jusqu'en 1993. A partir de cette date, elle est restée ouverte aux particuliers et aux artisans. Par arrêté municipal du 10/03/2006, la fermeture effective de cette décharge a été officialisée.</p> <p>Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 23/02/2004.</p> <p>Au vu des diagnostics (2005, 2006 et 2007) remis par la Mairie de Soulac-sur-Mer, le rapport de l'Inspection des Installations Classées en date du 10/08/2007 conclut que les différentes études réalisées mettent en évidence un impact certain de la décharge, tant sur les eaux superficielles que sur la nappe phréatique.</p> <p>A ce jour, la DREAL n'a pas reçu d'éléments sur la réalisation des travaux prescrits par arrêté préfectoral du 10/08/2007.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>L'emprise des dépôts de déchets est soumise aux interdictions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- de construction à usage d'habitation,- de travaux de voirie sauf ceux nécessaires à l'accès du site et à son entretien,- de tous travaux d'affouillements, de sondage et de forage,- de cultures agricoles, potagères et de pâturage. <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0197	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0197

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Les travaux de remise en état de la décharge sont à effectuer. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 379197.0 , 6497223.0 (Lambert 93)

Superficie totale 25569 m²

Perimètre total 1008 m

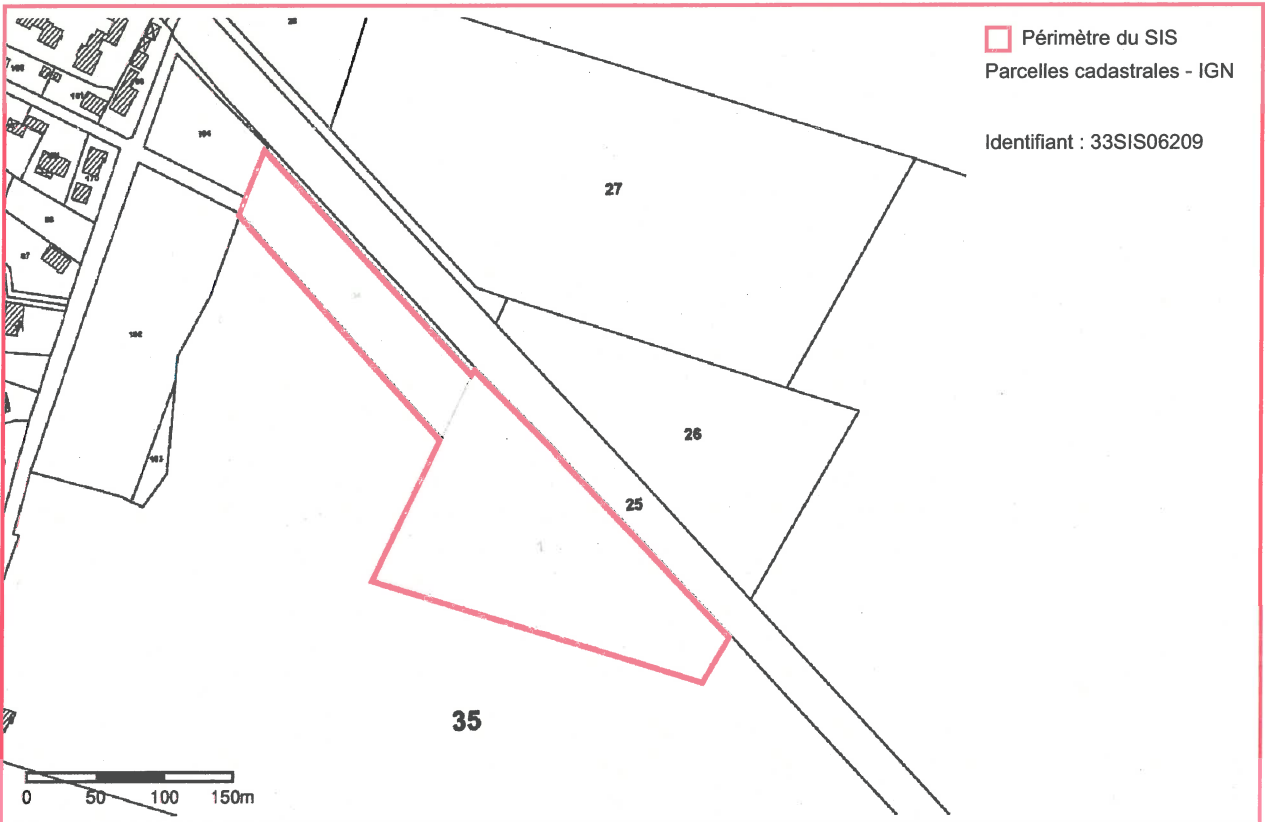
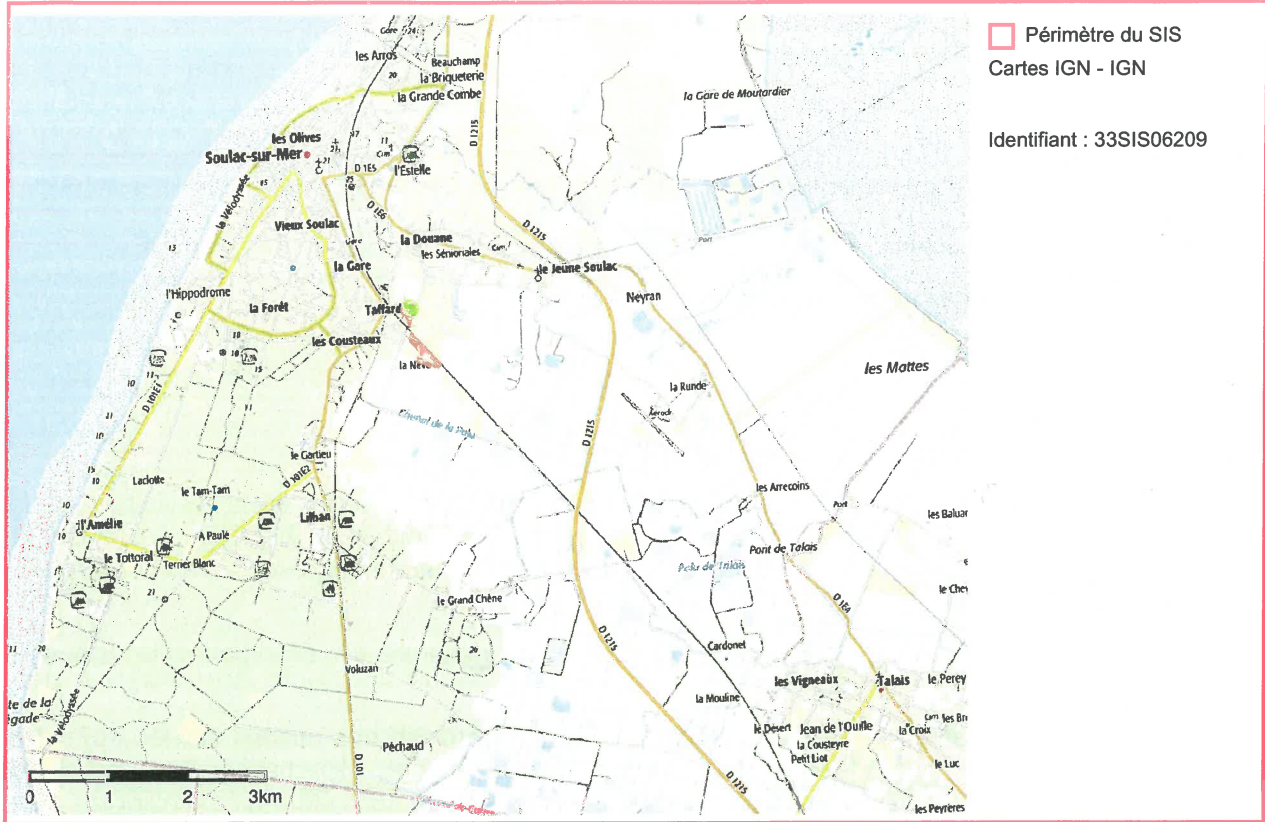
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SOULAC SUR MER	ZE	1	24/11/2017
SOULAC SUR MER	ZE	34	24/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06614
Nom usuel	Ancienne usine à gaz - Agence d'exploitation d'EDF / GDF
Adresse	Boulevard d'Alsace Lorraine
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	SOULAC SUR MER - 33514
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, située sur la commune de Soulac-sur-Mer (33). Actuellement, le site est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et/ou ENGIE (ex GDF-Suez).
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.

Le site de Soulac-sur-Mer a été considéré comme présentant une sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles faible et a été rangé en classe 3 du protocole.

L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser sous 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées.

Conformément aux engagements pris dans le protocole, le site de Soulac-sur-Mer a fait l'objet d'une recherche historique, celle-ci n'ayant mis en évidence aucun ouvrage enterré sur ce site. Le rapport parcellaire a été transmis à la DRIRE le 28 janvier 2004.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0092	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0092

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site concerné par le protocole "Usines à Gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	378396.0 , 6498214.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7305 m ²
Perimètre total	342 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SOULAC SUR MER	AP	171	16/01/2018
SOULAC SUR MER	AP	147	16/01/2018
SOULAC SUR MER	AP	148	16/01/2018

Documents
